



Conseil d'administration

323^e session, Genève, 12-27 mars 2015

GB.323/INS/13(&Corr.)

Section institutionnelle

INS

Date: 25 mars 2015

Original: anglais

TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Renouvellement de mandats

1. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler pour une durée de trois ans le mandat des membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, comme suit:*

- *M. Brudney (Etats-Unis);*
- *M. Cheadle (Afrique du Sud);*
- *M^{me} Machulskaya (Fédération de Russie);*
- *M^{me} Monaghan (Royaume-Uni);*
- *M^{me} Owens (Australie);*
- *M. Shah (Inde).*

On trouvera à l'annexe I du présent document une biographie succincte de ces experts.

Nouvelles nominations

2. *En vue de pourvoir trois des quatre sièges actuellement vacants, le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de nommer membres de la commission pour une période de trois ans les personnes ci-après:*

- *M. Shinichi Ago (Japon);*
- *M^{me} Lia Athanassiou (Grèce);*
- *M. Bernd Waas (Allemagne).*

On trouvera à l'annexe II du présent document une biographie succincte de ces experts.

104^e session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 1^{er}-13 juin 2015)

Invitation d'organisations intergouvernementales

3. Outre les organisations intergouvernementales, pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique à la Conférence internationale du Travail, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations et institutions intergouvernementales suivantes en qualité d'observateur:

- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA);
- Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC);
- Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN);
- Association internationale de la sécurité sociale (AISS);
- Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS);
- Banque interaméricaine de développement (BID);
- Centre arabe pour l'administration du travail et l'emploi (ACLAE);
- Centre régional africain d'administration du travail, Harare (ARLAC);
- Centre régional africain d'administration du travail, Yaoundé (CRADAT);
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR);
- Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC);
- Conseil de coopération du Golfe (CCG);
- Conseil nordique;

-
- Conseil nordique des ministres;
 - Fonds monétaire international (FMI);
 - Groupe de la Banque mondiale;
 - Organisation de la coopération islamique (OCI);
 - Organisation européenne de droit public (EPLO);
 - Organisation internationale de normalisation (ISO);
 - Organisation mondiale du commerce (OMC);
 - Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE);
 - Secrétariat du Commonwealth;
 - Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS);
 - Système économique latino-américain et caribéen (SELA);
 - Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA);
 - Union internationale des télécommunications (UIT).

Treizième Réunion régionale africaine (Addis-Abeba, Ethiopie, 30 novembre-3 décembre 2015)

Invitation d'organisations intergouvernementales

4. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des dispositions permanentes, approuvées par le Conseil d'administration, prévoient leur invitation automatique à la réunion, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations et institutions intergouvernementales suivantes en qualité d'observateur:
 - Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS);
 - Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD);
 - Centre arabe pour l'administration du travail et l'emploi (ACLAE);
 - Centre régional africain d'administration du travail, Harare (ARLAC);
 - Centre régional africain d'administration du travail, Yaoundé (CRADAT);
 - Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD);
 - Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL);
 - Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC);

- Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES);
- Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF);
- Marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA);
- Observatoire économique et statistique d’Afrique subsaharienne (AFRISTAT);
- Organisation pour l’harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA);
- Union du Maghreb arabe (UMA);
- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Invitation d’organisations internationales non gouvernementales

5. Le Directeur général propose d’inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d’observateur:

- Association internationale de la sécurité sociale (AISS);
- Association pour la sécurité sociale en Afrique orientale et centrale (ECASSA);
- Confédération internationale des syndicats arabes (CISA);
- Confédération syndicale d’Afrique de l’Est (EATUC);
- Conseil de coordination syndicale d’Afrique australe (SATUCC);
- Femmes Africa Solidarité (FAS);
- HelpAge International (HAI);
- New Faces New Voices (NFNV);
- Union générale des chambres de commerce, d’industrie et d’agriculture des pays arabes (GUCCIAAC);
- UNI Global Union.

6. *Le bureau du Conseil d’administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d’observateur.*

Désignation de représentants du Conseil d'administration auprès de divers organes

Réunion sectorielle tripartite sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur du transport routier

(Genève, 12-16 octobre 2015)

- 7. Le Conseil d'administration voudra sans doute désigner son représentant, qui présidera également la réunion ci-dessus. Conformément à la pratique établie, la désignation se fera parmi les membres gouvernementaux du Conseil d'administration.*

Points appelant une décision: paragraphe 1
paragraphe 2
paragraphe 6
paragraphe 7

Annexe I

M. James Brudney (Etats-Unis)

M. James Brudney est membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2010, spécialement chargé d'un ensemble de conventions relatives aux consultations tripartites et à la sécurité sociale. Depuis 2013, il s'occupe également, en responsabilité partagée, de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. M. Brudney est membre actif des groupes de travail sur les études d'ensemble concernant la sécurité sociale et les relations professionnelles dans la fonction publique, ainsi que la négociation collective. Il participe activement aussi aux travaux de la sous-commission chargée d'examiner les méthodes de travail de la commission d'experts et contribue aux décisions prises pour améliorer ces méthodes. Il participe et contribue activement aux travaux de la commission, qui apprécie hautement la qualité de son travail et de sa collaboration.

M. Brudney est professeur de droit à la Faculté de droit de l'Université Fordham (New York). Il enseignait auparavant le droit à l'Université d'Oxford et à la Faculté de droit d'Harvard. Il a également été conseiller principal et directeur du personnel de la Sous-commission du travail rattachée au Sénat des Etats-Unis, ainsi que greffier à la Cour suprême des Etats-Unis.

M. Halton Cheadle (Afrique du Sud)

M. Halton Cheadle est membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2004. Il est actuellement chargé de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, ainsi que d'un ensemble de conventions techniques, y compris celles relatives à la sécurité de l'emploi. Il était auparavant chargé de l'une des conventions fondamentales sur le travail des enfants, ainsi que des conventions plus anciennes relatives aux gens de mer. Par ailleurs, il a activement participé aux groupes de travail sur les études d'ensemble concernant la sécurité sociale et les relations professionnelles dans la fonction publique, ainsi que la négociation collective. Ses compétences sont hautement appréciées par la commission. Il collabore avec enthousiasme aux travaux de cette dernière et son apport à l'examen des cas particuliers est précieux.

M. Cheadle est professeur de droit public à l'Université du Cap. Il a occupé le poste de conseiller spécial auprès du ministre de la Justice et du ministre du Travail d'Afrique du Sud. Il a également présidé l'équipe spéciale chargée de rédiger la loi sud-africaine sur les relations professionnelles.

M^{me} Elena Machulskaya (Fédération de Russie)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2010, M^{me} Elena Machulskaya est spécialement chargée d'examiner l'application de certaines des conventions relatives à la sécurité sociale, ainsi que du Code européen de sécurité sociale. Elle a participé activement au groupe de travail sur l'étude d'ensemble concernant la sécurité sociale. La commission apprécie hautement la qualité de son travail.

M^{me} Machulskaya est professeur de droit à la Faculté de droit de l'Université Lomonossov (Université d'Etat de Moscou) et au sein du Département des procédures civiles et du droit social de l'Université d'Etat de Russie (ingénierie du pétrole et du gaz). Elle est secrétaire de l'Association russe pour le droit du travail et de la sécurité sociale et membre du Comité européen des droits sociaux.

M^{me} Karon Monaghan (Royaume-Uni)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2013, M^{me} Karon Monaghan est spécialement chargée d'examiner l'application des conventions relatives à l'administration et à l'inspection du travail, ainsi que des conventions sur la protection de la maternité. Elle a participé activement au groupe de travail sur l'étude d'ensemble concernant les instruments relatifs au droit d'association et aux organisations de travailleurs ruraux. Elle sera membre de la Sous-commission chargée de rationaliser le traitement de certaines informations pendant la prochaine session de la commission. Cette dernière apprécie hautement ses compétences et sa contribution.

M^{me} Monaghan est juriste praticienne au cabinet d'avocat Matrix Chambers (Londres) et juge suppléante au Tribunal de grande instance. Elle est spécialiste des questions juridiques touchant à la discrimination et à l'égalité, du droit relatif aux droits de l'homme, du droit de l'Union européenne, du droit public et du droit du travail. Elle a exercé et exerce encore un certain nombre de fonctions consultatives, y compris en tant que conseillère spéciale auprès de la Chambre des communes. Elle a par ailleurs tenu des conférences et publié des articles sur le droit relatif aux droits de l'homme, notamment sur les questions d'égalité, de handicap et de discrimination raciale.

M^{me} Rosemary Owens (Australie)

Membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2010, M^{me} Rosemary Owens est spécialement chargée d'examiner l'application de certaines des conventions relatives à l'égalité, ainsi que des conventions sur la sécurité et la santé au travail. Elle a participé activement aux groupes de travail sur les études d'ensemble concernant les relations professionnelles dans la fonction publique et la négociation collective, ainsi que les instruments relatifs au droit d'association et aux organisations de travailleurs ruraux. En 2014, elle a été élue rapporteur de la commission d'experts. Elle collabore activement aussi à l'examen des méthodes de travail de la commission, qui apprécie hautement ses compétences et sa contribution.

M^{me} Owens est professeur de droit à la Faculté de droit d'Adélaïde (Université d'Adélaïde). Ancienne doyenne de cette faculté (2007-2011), elle est maître de conférences au Conseil australien de la recherche. Elle a présidé la Commission consultative ministérielle du gouvernement de l'Australie-Méridionale sur l'équilibre entre le travail et la vie privée; elle a été présidente aussi du conseil de gestion du Centre des femmes actives (Australie-Méridionale), dont elle est toujours membre.

M. A.P. Shah (Inde)

M. A.P. Shah est membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations depuis 2013, spécialement chargé d'examiner l'application des conventions relatives à la politique et à la promotion de l'emploi, ainsi que des conventions sur les salaires. Il a participé activement au groupe de travail sur l'étude d'ensemble concernant les instruments relatifs au droit d'association et aux organisations de travailleurs ruraux. La commission apprécie hautement ses compétences de juge expérimenté et sa connaissance de l'Asie et de ses systèmes juridiques.

M. Shah a achevé sa carrière judiciaire en février 2010. Il a exercé la fonction de président de la Haute Cour de Madras (Chennai) et de la Haute Cour de New Delhi et a été juge à la Haute Cour de Bombay (Mumbai). Il possède une connaissance approfondie des questions liées au travail et à l'égalité, auxquelles se rapportent bon nombre de ses décisions.

Annexe II

M. Shinichi Ago (Japon)

M. Shinichi Ago, de nationalité japonaise, est né le 10 avril 1948. Il est titulaire d'une licence en droit et d'un Master en droit de l'Université de Tokyo, ainsi que d'un doctorat de l'Institut de hautes études internationales et du développement (Genève). Il est professeur de droit international à la Faculté de droit de l'Université de Ritsumeikan à Kyoto (Japon), et a été précédemment professeur de droit économique international à la Faculté de droit de l'Université de Kyushu, de même que doyen de cette faculté. M. Ago est spécialiste du droit institutionnel international, du droit international du travail et plus particulièrement de la responsabilité sociale des entreprises, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit commercial international. Il est l'auteur de nombreuses publications portant notamment sur le droit du travail, les normes internationales du travail et le développement, la responsabilité sociale des entreprises et le droit international, de même que sur le droit économique et social international. M. Ago est membre de nombreuses associations universitaires œuvrant dans le domaine du droit international, y compris l'Association de droit international, la Société internationale de droit du travail et de la sécurité sociale, la Société asiatique de droit international, la Société asiatique de droit du travail et la Société japonaise de droit international, dont il est président.

M^{me} Lia Athanassiou (Grèce)

M^{me} Lia Athanassiou, de nationalité grecque, est née le 23 novembre 1964. Elle est titulaire d'un doctorat en droit maritime européen de l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne (France); elle est professeur en droit maritime et commercial à la Faculté de droit de l'Université d'Athènes. M^{me} Athanassiou est également avocate en exercice et arbitre spécialisée en droit européen et commercial (droit de la concurrence, droit des sociétés et droit maritime). M^{me} Athanassiou a rédigé de nombreux articles, ouvrages et monographies dans les domaines du droit européen et maritime, du droit de la concurrence et du droit des sociétés qui ont été publiés en grec, en anglais ou en français.

M. Bernd Waas (Allemagne)

M. Bernd Waas, de nationalité allemande, est né le 13 décembre 1960. Il est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Trèves (Allemagne). Il est professeur à l'Université de Francfort, où il occupe la chaire de droit du travail et de droit civil. Il est l'auteur de nombreuses publications dans diverses langues dans les domaines du droit comparé du travail et de la législation de l'emploi, et de nombreux travaux ou articles sur différents aspects collectifs et individuels du droit du travail. Il est membre et coordonnateur du Réseau du droit du travail européen, un réseau européen de juristes spécialisés en droit du travail, individuel et collectif. M. Waas a fourni des conseils juridiques à diverses institutions, y compris le Parlement allemand, le Congrès national du peuple de la République populaire de Chine, le ministère du Travail de plusieurs pays, et la Société internationale de droit du travail et de la sécurité sociale.